

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 28 mars 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-1, Document 1, page 15

Préambule :

Au moment de la préparation du dossier tarifaire 2003, SCGM avait prévu ce projet avec un estimé de 1,535 M \$, ventilé de la façon suivante : 1,1 M \$ de frais reportés et 435 000 \$ d'immobilisations. L'écart de près de 1,3 M \$ constaté aujourd'hui sera ventilé de la façon suivante : 1,2 M \$ de frais reportés et près de 100 000 \$ d'immobilisations. L'écart s'explique comme suit :

- Impact sur les applications (+550 K \$)
- Formation (+200 K \$)
- Coût des licences XP (+250 K \$)
- 150 postes additionnels pour couvrir les PC qui équipent les camions (+200 K \$)
- Infrastructure matérielle additionnelle (+100 K \$).

Question :

4.1 Veuillez préciser quelles sont les mesures envisagées afin d'éviter des dépassements de coûts.

Réponse :

4.1 La stratégie de projet mise de l'avant par SCGM s'appuie sur des pratiques reconnues par l'industrie en s'inspirant des méthodes du Project Management Institute (PMI).

Le projet sera sous la direction d'un comité directeur formé de membres de la direction Gestion de l'information du distributeur. Le projet mettra en place des mécanismes de contrôle et de suivi étroit des coûts et des livrables du projet. En outre, des rapports d'évolution mensuels seront présentés au comité directeur, lesquels permettront à la direction de suivre et contrôler le déroulement des activités. Au sein même de l'équipe de projet, des rapports d'activités hebdomadaires devront être acheminés au chargé de projet qui pourra colliger les différentes problématiques et prendre des décisions éclairées sur la suite à donner et sur les priorités courantes ou obtenir du comité directeur la décision appropriée.

Le contrôle des livrables du projet jouera également un rôle clé dans le contrôle des coûts. Ainsi, le projet mettra en place des mécanismes de gestion des demandes de changement dans la portée du projet; toute demande fera l'objet d'une évaluation au cas par cas et sera soumise au comité de direction.

Un comité d'architecture technologique sera également mis sur pied dans le cadre du projet afin d'évaluer, de guider et d'avaliser ou non les orientations de chaque axe de travail (postes, infrastructure et applications). Ainsi, tout au long des phases d'élaboration, de validation et de déploiement du projet, un groupe restreint de personnes clés pourra évaluer la pertinence et les impacts des solutions proposées et s'assurer qu'aucun élément n'est laissé au hasard.

C'est donc par des pratiques de gestion de projets rigoureuses et reconnues, aussi bien dans le contrôle de la portée que dans le contrôle et le suivi étroit de l'évolution du projet, que SCGM entend contrôler les risques de dépassement de coûts associés au projet Windows 2000/XP.

SCGM tient cependant à rappeler que, tel que mentionné en page 4 de la demande (SCGM-1, document 1), les activités d'analyse réalisées jusqu'ici sont préliminaires et proposent conséquemment des estimés de coûts réalistes, mais non définitifs. Seules les étapes subséquentes d'analyses détaillées, de design et de tests pourront fournir le degré de précision recherché, particulièrement pour les applications qui n'ont fait l'objet que de tests très simples (aucun scénario d'utilisation exhaustif n'a encore été mis à l'essai). Parmi les premiers livrables du projet demeurent les analyses détaillées et les budgets de réalisations associés aux applications et aux activités de développement.